

Préparation de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National au Cameroun 5 années après son adoption: quel bilan?



Policy brief

Contexte et justification

u Cameroun tout comme l'ensemble de la planète, le changement climatique est un phénomène réel qui affecte l'humanité tout entière. Ce phénomène tire sa source de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre issues entre autres de la conversion des forêts, de la construction des projets structurants, de l'exploitation minière, de l'usage des énergies non-renouvelables1. Par conséquent, il y a une perturbation du climat au niveau local et international qui se traduit entre autre par les inondations, la baisse de la production agricole, la perturbation des saisons, les migrations, la famine, l'augmentation du niveau de la mer, la pollution du sol, de l'eau et de l'air (PNACC, 2015). Cependant, le Cameroun au côté de la communauté internationale s'est engagé à faire face à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre au travers plusieurs initiatives dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCUNCC) à savoir l'adoption de l'Accord de Paris en 2015 à la Cop 21, donc l'objectif est de réduire à moins de 2° Celsius l'augmentation des émissions et de la température mondiale par rapport à la période préindustrielle². A cet effet, sur les 197 pays signataires de la CCUNCC, 183 à ce jour ont ratifié l'Accord de Paris³ et soumis leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN). La CDN est un document qui incarne les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique⁴.

Le Cameroun, à la veille de la COP 21, a élaboré sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN). Ce document de CPDN est passé à CDN juste après la ratification de l'Accord de Paris par le pays en 2016. L'objectif fixé par le pays, dans sa CDN est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 32% à l'horizon 2035 par rapport à l'année 2010, sans ralentir sa croissance économique. A cet effet, le Cameroun tout comme l'ensemble des pays ayant ratifiés l'Accord de Paris avait durant la période 2016-2020, la responsabilité de préparer la mise en œuvre de la CDN. Le Cameroun est-il prêt à mettre en œuvre sa CDN, 5 années après son élaboration?

¹ https://chm.cbd.int/api/v2013/documents/9AC174A3-DA9D-FD8C-764C-E2691FA90EE8/attachments/Rapport%20Provisoire%20Moteurs%20DD.pdf

² https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris#:~:text=L'objectif%20central%20de%20l,pour%20 limiter%20encore%20davantage%20l'

³ https://unfccc.int/fr/node/513

⁴ https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-deparis/l-accord-de-paris/contributions-determinees-au-niveau-national-ndcs

Bref rappel des étapes d'élaboration et de mise en œuvre des CDN

'élaboration et la mise en œuvre des CDN passent par trois étapes clés (Edwige et al. 2015), à savoir :

1. Une phase de préparation ou pré 2020

Dans cette phase doit se dérouler un certain nombre d'activités essentielles notamment : l'engagement des parties prenantes, le renforcement des capacités nationales des différentes parties prenantes (des cadres, experts, acteurs institutionnels), la mise en place d'arrangements institutionnels, l'identification des politiques et projets prévues, la révision des CDN après chaque 05 années. Cette phase est celle que nous passerons en revue pour voir si le Cameroun est prêt véritablement à mettre en œuvre sa CDN.

2. Une phase de renforcement et de comptabilisation (2020-2030)

Caractérisée par une mise en place des programmes et politiques couvrant les secteurs ou les filières les plus larges. Le Cameroun s'apprête à entrer dans cette phase.

3. Une phase de perspective à long terme (post-2030)

Constituée des scénarios de trajectoire des émissions couvrant l'ensemble de l'économie sans toutefois mentionner les aspects liés à l'adaptation. Pour les pays en développement, l'adaptation sera encouragée ainsi que les modalités de suivi MRV (Mesure, surveillance et vérification).



Bilan des 5 années de préparation à la mise en œuvre de la CDN

e bilan de la préparation du Cameroun à la mise en œuvre de la CDN du Cameroun reste très mitigé car on observe un écart entre l'objectif de réduction des émissions du pays et la réalité sur le terrain en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique nationale de développement, le cadre légal et institutionnel du pays, 05 ans après l'élaboration et la soumission de la CDN auprès de la CCNUCC. Ceci s'observe à travers :

Faible prise en compte de la réduction des émissions dans les grands projets

En janvier 2020, le pays a adopté sa politique de développement qui s'étend de 2020 à 2030 dénommée Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND-30) qui vient remplacer le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui a couvert la période 2009-2019. L'objectif de la SND-30 est l'accomplissement de la Vision 2035 du Cameroun, celui d'être « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Le gouvernement dans sa SND-30, présente une volonté à lutter contre les changements climatiques voire les émissions à travers entre autre le renforcement du contrôle de la gestion des déchets par les entreprises industrielles, la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises, la lutte contre la pollution et le renforcement des mesures de lutte contre les inondations⁵. Cependant, on observe toujours une mise en œuvre des projets de développement qui sont à l'origine des émissions de gaz à effet de serre. C'est le cas du barrage hydroélectrique électrique de Nachtigal en cours de construction sur le fleuve Sanaga qui génère par an des émissions de gaz à effet de serre estimées à 559682,32 tCO2e.an-1 (ASE, 2021), le barrage hydroélectrique de Lom Pangar dont la construction a générée une perte du couvert forestier estimé à 36000 ha6, ce qui est à l'origine des émissions de gaz à effet de serre. Cette réalité n'échappe pas à l'installation des agro-industries notamment le projet agro-industriel SudCam qui a entrainé déjà plus de 10000 hectares⁷ de perte du couvert forestier. Aussi, une partie de l'UFA 09-025 soit 60000 hectare de forêts dans les arrondissements de Campo et Niété ont été déclassé en 2019 au profit de l'agro-industrie. Ainsi, la mise œuvre du programme d'émergence du Cameroun devrait lui coûter au moins 2,02 millions d'hectares de forêt, soit 8 % de l'ensemble du couvert forestier national actuel8.

Faible implémentation des initiatives de réduction des émissions

Le Cameroun pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre a adhéré à de nombreux mécanismes internationaux notamment le mécanisme REDD+ dans lequel le pays a mené de nombreuses activités dans sa phase préparatoire comme l'étude sur les moteurs de la

⁵ Downloads/SND30_Stratégie-Nationale-de-Deveppement-2020-2030.pdf

⁶ http://www.saild.org/wp-content/uploads/2020/05/ Briefing-note-PHLP.pdf

⁷ https://rainforestjournalismfund.org/fr/projects/agroindustriels-et-deforestation-au-cameroun-le-mal-etre-despopulations-villageoises-cas

⁸ https://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-120.pdf

déforestation, l'élaboration et la validation de la stratégie nationale REDD+ et la mise en place du Secrétariat Technique REDD+. A l'observation, on voit que la mise en œuvre du mécanisme REDD+ est au ralenti néanmoins, de nombres initiatives sont mis en œuvre pour sa relance à l'instar de la lettre de la plateforme Changement climatique et REDD+ à la Banque mondiale pour demander la relance du mécanisme REDD+ au Cameroun. la signature du MoU entre le MINEPDED et WWF Cameroun dans une logique de relancer les activités REDD+ au Cameroun, Aussi, l'initiative de restauration des paysages africains (AFR-100) dans laquelle le pays s'est engagé à reboiser 12062768 hectares de terres et des forêts dégradées à l'horizon 20309, n'est pas en marge de cette réalité mais de nombreuses initiatives devant faciliter la mise en œuvre de l'AFR-100 ont été réalisées à l'instar de l'élaboration et validation de la Stratégie nationale de reboisement, la mise en place d'un secrétariat technique pour le suivi de la mise en œuvre de l'AFR-100 et la création de la plateforme de concertation intersectorielle est en cours de réorganisation.

Cadre légal non-adéquat

Le Cameroun en soumettant sa CDN à la CC-NUCC en 2016 devrait réaménager aussi ses lois et règlements en la matière afin d'intégrer la lutte contre les changements climatiques mais cela reste toujours attendu. Jusqu'à ce jour, les lois et règlements des secteurs comme les forêts, l'environnement, l'agriculture, le transport, le foncier, les mines, etc, prennent faiblement en compte l'objectif de réduction des émissions. Dans ces cadres juridiques très vieillissant qui date pour la plupart des années 1990, la lutte contre les changements climatiques n'est abordée le plus souvent que lorsqu'on évoque entre autre la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité, le reboisement (MINEPDED, 2017). Toutefois, certaines de ces lois sont en cours de révision depuis des décennies notamment la loi forestière et la loi foncière, leur adoption reste attendue avec l'espoir de voir intégrer en grande ligne les nombreuses propositions formulées par les différents acteurs pour intégrer l'aspect de réduction des émissions ce qui permettra au pays d'atteindre son ambition de réduction des émissions.

Faible coordination intersectorielle

La pratique institutionnelle au Cameroun est marquée par un cloisonnement des administrations publiques (MINEPDED, 2017). La mise en œuvre de la CDN n'échappe pas à cette réalité. Cette situation se caractérise de plusieurs manières. D'abord, chaque département ministériel, bien que faisant partie d'un secteur d'activité, tend à se renfermer autour de ses missions, sans égard aux exigences de complémentarité et de synergie nécessaire à l'accomplissement des objectifs du gouvernement. Ensuite, les multiples cadres de coordination inter et intra-sectoriels, dont la pertinence est avérée ne sont pas toujours fonctionnels. Enfin, l'instabilité institutionnelle orchestrée par les modifications réqulières de l'organisation du gouvernement, retentit souvent sur les dynamiques de coordination en construction (MINEPDED, 2017). Au sein du Gouvernement, le MINEPDED assure le leadership de la lutte contre les changements climatiques en tant que point focal politique et opérationnel de la CCNUCC. Dans ce sens, un point focal CDN a été désigné en son sein afin de coordonner la mise en œuvre et le suivi de la CDN. Cinq années après l'élaboration de ce document, l'on constate que la lutte contre les changements climatiques reste uniquement un problème du MINEPDED, alors qu'il devrait être au regard de l'urgence climatique mondiale un problème porté par l'ensemble du gouvernement. Ce qui est à l'origine de la faible intégration de l'aspect climat dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets portés/pilotés par les ministères sectoriels et même les collectivités territoriales décentralisées.

http://www.foretcommunale-cameroun.org/download/documents/ENGAGEMENT%20DU%20CAMEROUN%20 INITIATIVE%20RESTAURATION%20PAYSAGES%20 AFR100.pdf

Quelques pistes pour une meilleure mise en œuvre de la CDN au Cameroun

'atteinte de l'objectif de réduction des émissions du Cameroun tel que formulé dans sa CDN pourraient passer par les recommandations ci-dessous. Il s'agit de :

- Mettre en place en cette période de révision de la CDN un processus de participation et de consultation efficace de l'ensemble des parties prenantes et plus précisément les communautés locales et autochtones premières victimes des effets néfastes du changement climatique;
- Intégrer les objectifs de réduction des émissions de GES dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, les stratégies et les lois sectorielles liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (aménagement du territoire, infrastructures, énergie, transports, urbanisation, industrialisation, terres, forêts, mines, environnement, agriculture);

- Intégrer la prise en compte de l'aspect climat dans réalisation des études d'impacts environnementales et sociale;
- Mettre en place, au niveau de la Primature, une instance dont l'objectif serait la mise en œuvre et le suivi de la CDN qui sera constituée des représentants des ministères sectoriels, le secteur privé, les collectivités territoriales, les autorités traditionnelles, les organisations de la société civile, les média et les communautés locales et autochtones;
- Nommer dans chaque ministère sectoriel un point focal CDN qui sera chargé de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sectorielles intégrant l'aspect climat.

Auteur **Jean Henri TSOGO AWONA** E-mail: tjeanhenri@yahoo.fr

Supervision

Aristide CHACGOM

E-mail: aristidechaege

E-mail: aristidechacgom@gmail.com

Green Development Advocates (GDA) est une organisation de la société civile de droit camerounais, créée en 2009 et légalisée le 30 juin 2011. Elle œuvre pour un développement respectueux des exigences sociales et environnementales. Elle a pour mission de contribuer au développement durable des forêts tropicales africaines dans le respect de la culture, des droits, des intérêts et des besoins des peuples africains. Une attention particulière est accordée à la situation particulière des Peuples Autochtones de forêt dits « pygmées ».